



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



Mobilité  
Réparation et Services

**Paris, le 12 juillet 2021**

## **La FFC soutient la démarche de report des ZFE par le Sénat**

**La chambre haute du Sénat vient d'adopter plusieurs amendements visant à assouplir le dispositif des ZFE.**

Le 22 juin dernier, Le calendrier de restriction a été corrigé par le Sénat, les échéances intermédiaires supprimées... L'interdiction de circuler pour les véhicules classés Crit'Air 3, 4 et 5 au sein des ZFE a été repoussée de 2025 à 2030. Un délai supplémentaire de cinq ans en phase avec la demande de moratoire pour lequel les associations d'automobilistes et les organisations professionnelles comme la FFC militaient depuis plusieurs mois. Par ailleurs, les véhicules de collection ne rentrent plus dans le cadre de l'interdiction de circuler dans les ZFE.

Pour la FFC, ce report va redonner le temps à notre filière de se mettre en ordre de marche, et d'avancer les réserves que suscitent la mise en place des ZFE et ses incohérences.

La FFC réaffirme son inquiétude face à une législation qui exclut certains véhicules des centres-villes, limitant l'accessibilité de ces derniers aux commerces urbains, notamment les réparateurs et carrossiers. En Ile de France, près de 700 000 véhicules sont concernés, un manque à gagner certain pour nos entreprises. Autre incohérence, la loi telle que définie, permet d'exclure des centres-villes un véhicule diesel de 11 ans, tandis qu'elle peut autoriser une grosse berline essence de marque allemande neuve par exemple, alors que ses émissions de CO<sub>2</sub> sont supérieures. La FFC Mobilité, Réparation et Services demande, comme d'autres organisations, à ce que le Crit'air intègre la mesure d'émission de CO<sub>2</sub> dans le calcul de la vignette, afin de proposer une plus juste répartition des véhicules. La FFC Mobilité va très prochainement rencontrer les pouvoirs publics pour faire entendre sa voix et défendre les intérêts de ses adhérents.